

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 août 2016, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-16/B-00178
Propriétaire(s) : Robert Gervais et Carolyn O'Connor-Gervais
Emplacement : (590), 612, chemin Smith
Quartier : 19 – Cumberland
Description officielle : partie du lot 10, concession 10
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot résidentiel aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain qui sera disjoint est représenté sur un croquis qui accompagne la demande. Il aura une façade de 69 mètres sur le chemin Smith sur une profondeur de 117 mètres. Sa superficie sera de 8 000 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 590, chemin Smith.

Le terrain qui sera conservé est représenté sur ledit croquis. Il aura une façade de 169 mètres sur le chemin Smith sur une profondeur irrégulière de 536 mètres. Sa superficie sera de 18,6 hectares. Cette parcelle est occupée actuellement par une maison et une grange dont l'adresse municipale est le 612, chemin Smith.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer une parcelle qui ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-16/A-00192) a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.